



Problème de maison insalubre

Par **JennyR**, le **19/03/2017** à **09:51**

Bonjour, rnrnLe 15 juin 2016, notre famille (mon mari, notre fille de 3 ans et moi enceinte) emménageons dans une maison située à Piriac-sur-mer. Dès le début nous rencontrons des problèmes de communication avec notre propriétaire, mais nous faisons avec et restons courtois. rnrnSans nous avoir prévenu à la visite, elle récupère après notre emménagement 2 convecteurs censés chauffer la pièce principale (30m2 avec du simple vitrage). Actuellement, mars 2016, nous n'avons qu'un seul convecteur sur les 2, qu'elle a fait installé le 23 décembre 2016 (un mois après mon accouchement, après insistance de ma part) rnrnLe soucis c'est que depuis le début de l'hiver, notre maison est remplie d'humidité (chose que l'on a pas vu à la visite en plein été), nous avons des moisissures partout dans la cuisine, nos enfants sont malades, la fenêtre de notre salle de bain est cassée et laisse entrer l'air. Nous avons des rats et des souris, soucis de compteur électrique et eau. rnrnJ'ai bien sûr contacter notre protection juridique, fais des courriers recommandés à notre propriétaire. Seulement, les choses ne bougent pas assez. Nous sommes tous malades, mon fils de 5 mois a des problèmes de respiration. rnrnNotre situation financière se dégrade à cause de la maison, nous sommes épuisés moralement. Notre propriétaire ne voit pas où est le problème. rnrnJ'ai retrouvé les anciens locataires, ils acceptent de nous faire des attestations de ce qu'ils ont vécu. J'ai fais venir l'agence régionale de santé, un rapport a été fait. Seulement, elle ne peut pas intervenir car on attend la visite d'un expert de la protection juridique. rnrnEn attendant, nous n'en pouvons plus, nous voulons être relogé, nous voulons une justice (je rentrerai plus dans les détails en privé si besoin). rnrnNous avons besoin d'aide, pour connaître la suite, que devons-nous faire pour la suite? Déposer une main courante au cas-où? Sachant que notre propriétaire nous envoie des courriers insultants, où elle nie tout. rnrnNous recherchons un bon avocat dans la région de Guérande, La Baule. Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **20/03/2017** à **08:43**

Bonjour,

1ère étape : faire établir un constat d'huissier pour l'état des lieux, les dysfonctionnements, etc.

2e étape : contactez votre ADIL (coordonnées en mairie ou sur internet). Voyez avec eux ce qu'il convient de faire, ils vous aideront à rédiger les LR/AR à votre propriétaire.

En ce qui concerne le convecteur que le propriétaire a retiré, étiez-vous présent ce jour là ou est-ce qu'il est rentré avec un double des clefs ?